

Cotte, Bruno (France)

Note verbale

[Original : français]

L'ambassade de France à la Haye présente ses compliments à la Cour pénale internationale (Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties) et a l'honneur de l'informer de la décision des autorités françaises de présenter la candidature de M. Bruno Cotte à un second mandat de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures, à l'occasion des élections qui se tiendront lors de la dix-septième session de l'Assemblée des Etats parties.

Depuis la création de la Cour pénale internationale, la France lui a apporté un appui constant et a attaché une grande importance à la qualité et à l'efficacité de son travail qui sont des éléments essentiels de la lutte contre l'impunité.

La décision de la France de demander le renouvellement du mandat de M. Bruno Cotte s'inscrit dans le cadre de cet engagement en faveur de la Cour. Déjà membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures depuis trois ans, ancien juge à la Cour pénale internationale, M. Cotte se distingue pour sa connaissance particulièrement approfondie de la Cour pénale internationale et de son fonctionnement. Au-delà, dans l'ensemble de ses fonctions, en tant qu'éminent juriste, M. Cotte s'est toujours caractérisé par sa grande intégrité et son impartialité.